



# COMMENT PASSE-T-ON D'ADHERENT A MILITANT ?

CONGRES DE LA CGT EDUC'ACTION DU VAR – 30 SEPTEMBRE ET 1 OCTOBRE 2021

*Alors que, globalement, la syndicalisation semble reculer, la CGT Educ'Action du Var progresse régulièrement en nombre d'adhérents depuis 2018. Notre ambition est de faire la preuve que la CGT a un rôle fondamental à jouer dans l'Education Nationale contre les politiques réactionnaires et pour défendre les conditions de travail des collègues. Pour obtenir des avancées, nous sommes convaincus que notre place doit grandir et notre syndicalisme CGT doit être renforcé. Dans cette perspective, nous devons consacrer le mandat qui va s'ouvrir à consolider et développer le chaînon déterminant entre l'adhésion et le militantisme.*

## I. La CGT est une grande famille

1. La CGT est un réseau puissant. En ce sens, beaucoup de ressources sont disponibles et nous avons toutes les réponses via la CGT Educ' Action 83 ou l'interprofessionnalité. La CGT Educ'Action 83 doit continuer à entretenir et chercher à améliorer ses réseaux pour gagner en efficacité.
2. La CGT Educ'Action 83 doit proposer d'élargir, en école et en EPLE, le périmètre de la Section Syndicale aux personnelsterritoriaux CGT. La CGT Educ'Action 83 doit se rapprocher dessyndicats territoriaux pour imaginer cette structuration.

## II. Stimuler l'engagement

3. En termes de responsabilité on observe souvent un tout ou rien. Nous devons imaginer des tâches simples, limitées en matière d'investissement, que les adhérents soient prêts à faire. Il faut donner plus de possibilités d'expérience, de voir faire.
4. La CGT Educ'Action 83 encourage à présenter, partout où nous avons une section, des listes CGT au conseil d'administration. L'idée des tâches simples doit permettre de passer de « je veux bien être sur la liste » à « je veux bien siéger ».

## III. La vie des sections

5. La section syndicale est l'organisation des syndiqués dans un établissement ou dans un ensemble d'établissements (ex : quelques écoles et un collège sur la même petite ville ou le même quartier). Sa taille est définie en fonction de la géographie locale et du nombre de syndiqués afin de ne pas laisser des adhérents seuls dans leur coin.
6. Elle désigne chaque année un secrétaire de section. Elle peut réunir ses membres régulièrement pour échanger entre syndiqués, faire le point sur les conditions de travail et les problématiques locales, discuter des actions en cours. Elle organise un retour sur les points discutés pour la CGT Educ'Action 83.
7. La CGT Educ'Action 83 s'organise pour que les sections disposent d'un petit budget annuel de vie syndicale, pour l'entretien du panneau syndical par exemple. Ce budget est déterminé annuellement par la commission exécutive. La CE définit les modalités d'utilisation de ce budget.

#### **IV. Le panneau syndical**

8. L'affichage des documents d'origine syndicale s'effectue sur des panneaux réservés à cet usage et aménagés de façon à assurer la conservation de ces documents (panneaux vitrés/grillagés fermés à

clé). Ces panneaux doivent être placés dans des locaux facilement accessibles au personnel. Nous devons exiger leur installation dans toutes les écoles et tous les établissements.

9. Sa mise à jour très régulière, grâce aux « 4 pages » par exemple, et l'affichage permanent des contacts de la CGT Educ'Action 83 constituent le premier acte militant de tout syndiqué qui souhaite participer activement à la vie du syndicat.
10. Le panneau syndical peut permettre, en particulier aux camarades isolés, de montrer une présence CGT et éventuellement de faire naître une section.

#### **V. Le local syndical**

11. Le local syndical et le matériel afférent (ordinateur, connexion internet, téléphone, mobilier) doivent obligatoirement être mis à la disposition des organisations syndicales représentatives (titulaires d'au moins un siège en Comité Technique) lorsqu'un établissement emploie plus de 50 personnes (Art. 3 et 3-1 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982). Nous devons mettre en avant auprès des camarades la nécessité de faire appliquer la loi.
12. Le local syndical est un endroit qui doit vivre car il permet de créer du lien, de la convivialité, de se réunir, de recevoir avec confidentialité les

collègues ayant besoin de conseils ou d'être défendus.

13. La CGT Educ'Action revendique la création de locaux syndicaux dans les circonscriptions du premier degré.

## **VI. Le rôle des secrétaires de section**

14. Le secrétaire de section a pour rôle sur le lieu de travail de créer un lien entre les syndiqués et de faire le lien avec la CGT Educ'Action 83. Pour ce faire il doit être accompagné, formé et suivi. En effet, il ne lui est pas toujours facile de répondre à la multitude de questions posées par les collègues qui sont tous des cas particuliers.

15. La CGT Educ'Action 83 organise une réunion trimestrielle des secrétaires de section en utilisant les droits syndicaux (20 jours d'absences pour réunion). Le calendrier des réunions est déterminé lors de la commission exécutive de rentrée.

16. Ces réunions doivent permettre de se tenir informé de ce qu'il se passe dans chaque établissement, école, circonscription, d'échanger sur les problèmes rencontrés par les collègues et, éventuellement d'y apporter une réponse.

17. Ces réunions doivent permettre d'avoir une vision large de la mise en œuvre des politiques éducatives sur notre territoire.

18. Ces réunions doivent permettre de construire les mobilisations.

19. Pour créer un lien entre les secrétaires de section, la CGT Educ'Action 83 met en place une liste de diffusion mail spécifique. Cette liste est une ressource précieuse y compris contre l'isolement.

20. Corollairement, les secrétaires de section communiquent régulièrement avec la CGT Educ'Action 83 et participent activement aux remontées d'informations.

## **VII. La formation syndicale**

21. La CGT Educ'Action 83 doit contribuer à la montée en compétences juridiques des camarades.

Elle doit poursuivre et étoffer le plan de formation engagé depuis plusieurs années.

Les secrétaires de section doivent promouvoir les formations (panneaux syndicaux, RISST, HIS) et rappeler aux syndiqués/non syndiqués leurs droits à la formation syndicale.

22. La CGT Educ'Action 83 doit développer des formations à la prise de parole afin que les camarades gagnent en compétence et se sentent à l'aise (en audience, en public). Ces formations peuvent être conçues dans un cadre

interprofessionnel avec les syndicats  
CGT du spectacle, des journalistes,  
de lamagistrature.